E FOOT 38

MAI

31

Procès Verbal N° 439

SAISON 2018-2019

Journal officiel du District de l'Isère de Football

LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

ASSEMBLEE GENERALE ETE 3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF 4
COMMISSION D'APPEL 7
COMMISSION DES ARBITRES 8
COMMISSION F.M.I. 10
COMMISSION DELEGATIONS 11
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION 13
COMMISSION FEMININES 15
COMMISSION FOOT ENTREPRISE 16
COMMISSION FUTSAL 17
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES 18
COMMISSION DES REGLEMENTS 19

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES

SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque pour vous

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Isère
Direction Départementale de la Cohésion Sociale

APR SOLS

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

brioche Pasquier

DELTA GARAGE

MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES

Gautier Gravure

Distinctio
Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ÉNERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com

bonne impression
La confiance, ça se mérite SAMSUNG BUSINESS

Banque Alimentaire de l'Isère

ASSEMBLEE GENERALE ETE « FIN DE SAISON »

VENDREDI 21 JUIN 2019 à 19h00
Gymnase
Rue du Gymnase
38840 St Hilaire du Rosier
GPS 45.100201,5.249659

ATTENTION CETTE PARUTION TIENT LIEU DE CONVOCATION

ORDRE DU JOUR

A PARTIR DE 17H30
Pointage et signature des listes de présence par les représentants des clubs

A 19H00
Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire :
Allocution des personnalités
Allocution de Monsieur le représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football
Allocution de Michel MUFFAT-JOLY Président du District

1. Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Hiver » du Samedi 24 novembre 2018 PV 415 à
   TREMPLIN SPORTS FORMATION à VOIRON
2. Approbation du rapport moral saison 2018-2019 du Secrétaire Général
3. Modification des Statuts du District sur décision de l'Assemblée Fédérale de décembre 2018 :
4. Modification des textes et règlements : présentation des vœux

Pause

5. Nouveaux Tarifs des Coupes
6. Tirage au sort numéro poules pour réunion d'organisation avant saison
7. Remise des récompenses (FAIR PLAY, CHALLENGE DU MERITE)
8. Questions diverses

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros). Conformément à l'article 12.3 des Statuts du District,
Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. (Modèle sur PV ou sur le site).

Le représentant d'un Club ne peut pas représenter d'autres Clubs.

Il est précisé que cette Assemblée Générale de fin de saison concerne ***TOUS LES CLUBS (LIBRES, ENTREPRISES, FEMININS, FUTSAL, FOOT LOISIRS etc...)***

De plus tous les clubs non à jour vis-à-vis du service TRESORERIE du DISTRICT, (chèques ou autres moyens de paiements reçus au Secrétariat du District) ne pourront pas prendre part aux diverses opérations de vote. Toutefois, ils ne seront pas considérés comme absents.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 28 MAI 2019

FINALES DES COUPES

Les finales des Coupes Féminines, Jeunes et Seniors auront lieu le :

- 30 mai 2019 Finales Coupes Féminines à LA MURE
- 1° Juin 2019 Finales Coupes Jeunes à REVENTIN
- 2 Juin 2019 Finales Coupes U19 et Seniors à VARCES

Vous trouverez les horaires sur notre site internet
(https://isere.fff.fr/simple/organisation-finales-coupes-de-lisere/)

CHALLENGE SPORTIF CLAUDE MONTPIED U15-U17- U15F-U18F

Attention ! Le Retour des fiches challenge doit parvenir au District pour le vendredi 7 juin à 12h00 (midi) au plus tard
A télécharger sur le site https://isere.fff.fr/documents/?cid=79&sid=5&scid=91&sscid=-1&pid=0

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée Générale d'ETE aura lieu le vendredi 21 Juin 2019
à St Hilaire du Rosier (Rue du Gymnase)

TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVE) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 MAI 2019
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :
En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 07/05/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Mai 2019.

520296 ABBAYE US (sous réserve d'encaissement)
526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)
527889 QUATRE MONTAGNES FC (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)
536496 ECHIROLLES SURIEUX (sous réserve d'encaissement)
544455 COTE ST ANDRE FC (sous réserve d'encaissement)

FORFAIT GENERAL U19
Du 25 Mai 2019
Amende 90 €

MANIVAL 2	U19D2

FORFAIT JOURNEE
Du 9 mars 2019
Amende 32 €

DEUX ROCHERS 4	U13D4

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES JEUNES
Du 25 Mai 2019
Amende 124 €

G. FURE ISERE	U18FA8D1
FONTAINE	U18FA11
DEUX ROCHERS	U15FA8

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES
Du 25 et 26 Mai 2019
Amende 228 €

JARRIE CHAMP 2	D3
ST MARCELLIN 3	D4
ABBAYE	U19D2
CHARVIEU	U19D2

NON SAISIE DE RESULTAS SUR FOOTCLUBS
Du 20 au 26 Mai 2019
Amende 11 €

GIERES	U13D4
ST ANDRE LE GAZ	U13D3
BOURG D'OISANS	U13D4
CHAMPAGNIER	U13D4
DEUX ROCHERS	SA8ENTD1
SUSVILLE MATHEYSINE	CIU15A8

FM NON RETOURNEE
Du 15 au 19 mai 2019
Amende 75 €

RUY MONTCEAU	FEMA8
CROSSEY	U13D2
ISLE D'ABEAU	U13D4

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : DOMARIN – HAMED HEZAM Z. – TOUSET C. – VIRIEU – KHOUAS A. – LIERS – VEZERONCE HUERT – SUD ISERE – NDAO PAPE MOR – HACHANI A. – ROBERT B. – AVETTAND NICOUD J. - BLANCHEFLEUR B. – MAYETTE B. – HOCINE H. – GAILLARD R. – SEYSSINET – SAIDI K. – LHUILLIER L. – ST PAUL DE VARCES – VALONDRAS – HAMED HEZAM Z.

APPEL : DURSUN – TULLINS – HACHANI A. – DOMARIN – VALLEE DU GUIERS

REGLEMENTS : ST MAURICE L'EXIL – ARTAS CHARANTONNAY – 2 ROCHERS – LIERS – AS GRESIVAUDAN – ST PAUL DE VARCES – BRIOUA M.

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 28/05/2019

Président : M. VACHETTA.
Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, G. BISERTA, V.SCARPA.
Excusés : Y. DUTCKOWSKI, R. NODAM, H. COBAN, J. M. KODJADJANIAN.

CONVOCATION

DOSSIER N°41 : Appel du club de **AS DOMARIN en date du 27/05/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 21/05/2019.
Match : FC VAREZE / AS DOMARIN - U13 – D1- Poule B du 11/05/2019.
Sur la sanction d'un joueur du club de AS DOMARIN: 4MF+Automatique de suspension à compter du 21/05/2019 assortie de 45€ d'amende.
L'audition aura lieu le mardi 11/06/2019 à 19H00.
Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.
L'arbitre bénévole est convoqué par la boite mail du club de VAREZE.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 28 MAI 2019

PRESIDENT : METE Orhan.
Secrétariat : J. SABATINO.
Présents : - A AMARI – A. MAREY - H COBAN.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage.
La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : **discipline@isere.fff.fr**

SAISON 2019-2020

L'AG des arbitres aura lieu samedi 14 septembre de 8h à 12h pour les séniors au collège de Rives ; les JAD seront réunis de 13h30 à 17h30, même lieu. Se munir du nécessaire pour réaliser le questionnaire sur table
Les tests physiques auront lieu ultérieurement ; date et lieu à préciser.

RENOUVELLEMENT

3 procédures parallèles :

Les dossiers médicaux sont à renvoyer rapidement au district. Le dossier est téléchargeable dans la rubrique arbitrage depuis le mois de février.
Le bordereau de demande de licence est à demander à votre club ou, pour les arbitres indépendants, au district à partir du 4 juin.
La fiche de renseignements sera mise en ligne courant juin. Un mail vous avertira.
Remarques : le stage est réduit à une demi-journée et est obligatoire ; un questionnaire d'été sera mis en ligne début juillet avec retour pour le 15 août.

CLASSEMENTS

Les classements avec les notes ne seront plus mis en ligne en raison d'une mise en conformité avec la règlementation générale de la protection des données (respect de la vie privée) ; seul un tableau comportant la liste des arbitres avec leur nouvelle catégorie d'appartenance sera porté à la connaissance de tous vers le 20 juin. Les rapports et les notes seront envoyés nominativement par mail.

NOTIFICATION DECISIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Concernant 4 arbitres

Arbitre 1: radié de l'arbitrage pour notes insuffisantes avec interdiction de renouveler 1 an.

Arbitre 2 : radié de l'arbitrage pour notes insuffisantes avec interdiction de renouveler 1 an.

Arbitre 3 : radié de l'arbitrage pour 8 absences non excusées à des matchs avec interdiction définitive de soumettre sa candidature à l'arbitrage.

Arbitre 4 : radié de l'arbitrage pour retrait de cartons, refus d'honorer plusieurs convocations à la commission FMI ; notes insuffisantes : radiation du corps arbitral avec interdiction définitive de représenter votre candidature.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes concernant des arbitres, transmis au responsable pour suite à donner.

COURRIERS CLUBS :

FC ALLOBROGES : problèmes avec les justificatifs de paiement des arbitres, les documents ne sont pas toujours les même et mal remplis, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

CS FOUR : absence arbitre match féminines du 26/05/2019 à Roche, CS FOUR – FC BOURBRE, Transmis au responsable pour suite à donner.

US CREYS MORESTEL : absence arbitre match séniors D2PC du 26/05/2019, CREYS MORESTEL 2 – VEZE-RONCE 2 Transmis au responsable pour suite à donner.

FS ST MARTIN D'URIAGE : absence arbitre match séniors D5 PA du 26/05/2019, TUNISIENS DE ST M H 2 – FCS-MU 2, Transmis au responsable pour suite à donner.

FC LIERS *: rapport disciplinaire, pris note, concerne la commission de discipline*

AS DOMARINOISE : pris note de votre courrier, transmis au responsable pour suite à donner.

AS VEZERONCE HUERT : problèmes lors de la rencontre U19D2 du 25/05/2019, concernant les sanctions inscrites par l'arbitre à la fin du match, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

CHOKOR Ahmed *: demande une attestation ou diplôme d'arbitrage fourni par le District, vous devez avoir une licence arbitrage, transmis au responsable pour suite à donner.*

EL AKRICHE Béchir : problème, de paiement, votre demande à déjà été transmise au responsable concerné pour faire le nécessaire envers le club de FUTSAL.

SENOUSSI Tahar : demande l'historique de ses désignations aux matchs, transmis au responsable concerné.

FUENTES Mickael : problème, de paiement, match de coupe LA MURETTE - NORAREY, le club de NOYAREY n'a pas réglé la somme de 54.30€, transmis au responsable concerné.

LUCHINI Corentin : rapport disciplinaire, concerne la commission de discipline.

NDAO PAPE Mor : rapport disciplinaire, concerne la commission de discipline.

DURSUN Ayhan : rapport disciplinaire, concerne la commission de discipline.

EL BOUR Sofiane : problème de paiement, transmis au responsable concerné.

MAMIS Jérémy : problème de paiement, suite au forfait de l'équipe de st Marcellin 3, match du 26/05/2019 D4PB , transmis au responsable concerné.

SULEK Ali : rapport observation, transmis au responsable concerné.

ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 28 MAI 2019

Président : Mr MALLET
Présents : MM. BOULORD, GIROUD GARAMPON, MONTMAYEUR

IMPORTANT :

- Nous vous rappelons que le club recevant a obligation de récupérer dans la semaine sa rencontre sur la tablette utilisée le jour du match et de charger les données du même match le matin du match avant 10 heures, de plus vous devez désactiver le wifi en arrivant au stade

- Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaitre qu'une seule fois sur la tablette
Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaitre deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant

COURRIER

Mr HAJJANE L

CONVOCATION COMITE DE PILOTAGE FMI

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère le mardi 4 Juin à 18h30 Mr ECHINE Anis, Mr PUPINO Niels, Mr EL FASKAOUI Hamza, Mr HAJJANE Lahoucine, Mr CHAHBOUNE Oussama

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends end afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction
Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 28 MAI 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25
MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : **04.76.26.87.75 :** tous les mardis de 16h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :
E-mail : delegations@isere.fff.fr

CARNET NOIR

La Commission présente ses très sincères condoléances à Nicolas Durand, délégué du district suite au décès de sa maman.

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.
Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.
Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

RECTIFICATIFS DESIGNATIONS :

Samedi 25 Mai 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
U19 D2 Poule B	*SASSENAGE*	*NIVOLAS*	*AVETTAND Julien*	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 26 Mai 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
D2 Poule A	*ASIEG*	*EYBENS 2*	*MORE Claude*	Caisse de Péréquation

DESIGNATIONS :

Jeudi 30 Mai 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
Coupe Féminine U15 à 8	*NIVOLAS*	*ISLE D ABEAU*	*BALDINO Cataldo*	
Coupe Féminine U18 à 8	*LCA FOOT 38*	*GRENOBLE FOOT 38 3*	*DUTCKOWSKI Yoan*	
Coupe Féminine Amitié à 8	*DOMENE*	*VALLEE DU GUIERS 2*	*REMLI Amar*	
Coupe Féminine à 8	*VAREZE*	*LA SURE*	*AHMED HEZAM Zine*	
Coupe Monique Bert	*BOURGOIN FC*	*VOIRON MOIRANS*	*BOULORD Jean Marc GUEDOUAR Ridha*	

Samedi 01 Juin 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
Coupe U13 Festival	*DOLOMIEU*	*VALLEE DE GRESSE 2*	*BOULORD Jean Marc*	
Coupe U15 à 8	*IZEAUX*	*COMMELLE 2*	*BLANCHEFLEUR Bernard*	
Coupe U15 Repêchage	*COMMELLE*	*RACHAIS*	*REMLI Amar*	
Coupe U15 P Dubois	*CROLLES*	*DEUX ROCHERS*	*AVETTAND Julien*	
Coupe U17 Michelet	*ISLE D ABEAU*	*BOURGOIN FC 2*	*BECHET Patrice*	
Coupe U17 Repêchage	*ECBF*	*DOMARIN 2*	*GIROUD GARAMPON Hervé*	
Coupe U19 Repêchage	*MISTRAL*	*NIVOLAS*	*MALLET Marc*	

Dimanche 02 Juin 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
Coupe Isère U19	*LA MURETTE*	*MANIVAL*	*BOULORD Jean Marc BALDINO Cataldo*	
Challenge Augustin Dominguez	*LA MURETTE 2*	*UO Portugal*	*AVETTAND Julien*	
Challenge Gros Bal-thazar	*OLYMPIQUE NORD DAUPHINE 2*	*OLYMPIQUE LES AVENIERES*	*NAVARRO Sébastien*	
Coupe Isère Réserve	*CREYS MORESTEL 2*	*VOREPPE 2*	*DURAND Nicolas GUEDOUAR Ridha*	
Coupe Isère	*ESTRABLIN*	*DOMARIN Ou RUY MONTCEAU*	*REMLI Amar DUTCKOWSKI Yoan*	

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 28 MAI 2019

Président M. MALLET
Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI , MONTMAYEUR

COURRIERS

Délégué : Mr AVETTAND J.
Clubs : Creys Morestel, Liers, Domarin, Vézéronce, Huert, Brézins

CONVOCATION

La commission Ethique et Prévention recevra Mr GIROUD Mickael, MR Geoffrey Valentin et l'éducateur U13 de l'Isle D'Abeau le Mardi 18 Juin à 18h30 au district de l'isère

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note tous les responsables des équipes U17, U15, U18F, U15F. La fin de saison approchant, pensez à bien remplir vos fiches sur le challenge de la sportivité que vous trouverez ainsi que le règlement sur le site du District (document puis éthique et prévention puis sportivité seniors et jeunes puis fiche Challenge)

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 438 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boite mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

FairPlay

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 439 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues
Ascol; Bizonnes; Bourg d'Oisans; Les Avenières; Noyarey; Quatre Montagnes; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Thodure; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 28 / 05 / 2019

Président : Jacques Issartel
Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : **feminines@isere.fff.fr**

COURRIERS : VER SAU, ARTAS CHARANTONNAY, GRESIVAUDAN, BREZINS, VEZERONCE HUERT, GF ISERE, 2 ROCHERS, LAURA FOOT, DOMENE, VALLEE DU GUIERS

RAPPEL : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine **Et non la sportive**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci–dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

INFORMATION

La commission médicale, de concert avec les commissions technique et féminines, organise une réunion de sensibilisation aux pathologies spécifiques du foot féminin le 20 JUIN (dans le cadre de la plénière)
Les joueuses ainsi que les entraineurs sont concernés par cette réunion
Vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit auprès de la commission féminine, soit auprès du secrétaire général

COMMISSION PLENIERE

La commission plénière aura lieu le jeudi 20 juin à 19 h 15, au District de l'Isère. Présence obligatoire

FINALES COUPES FEMININES A LA MURE LE 30 MAI

COUPE ISERE A8
VAREZE – LA SURE 14 H 15

COUPE DE L'AMITIE A8
DOMENE – VALLEE DU GUIERS 2 13 H 30

COUPE U18F
LCA FOOT – G F 38 3 10 H 30

COUPE U15 F
NIVOLAS – ISLE D'ABEAU 12 h 30

Classement de l'échiquier

1°	NIVOLAS	16 pts	
2°	ISLE D'ABEAU	13 pts	G A + 29
3°	VALLEE DU GUIERS	13 pts	G A + 9

COUPE MONIQUE BERT
BOURGOIN – VOIRON / MOIRANS 16 H 30

CHALLENGE FAIR PLAY

Ce challenge permet de mettre en valeur des qualités sportives et extra sportives et cette année, c'est l'équipe de la Sure qui est récompensée.

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 28 MAI 2019 – PV 439

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : *foot-entreprise@isere.fff.fr*
225. Air Liquide : noté (FM).
226. Umicore : noté (FM).
227. Ville de Grenoble noté (terrains Bachelard).
228. Monsieur BRIOUA, arbitre : noté (dotations finales). Transmis à la CDA.
229. GSE vs Air Liquide : noté (report match). Accords pour report, match à jouer avant le 06/06/2019.
230. Virieu : noté (FM).
231. Monsieur BRIOUA, arbitre : noté (match reporté). Transmis à la CDA.

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Assemblée Générale d'été : tous les clubs doivent être représentés par le Président du club. Pas de possibilité de remettre un pouvoir à un autre club, mais le Président peut donner son pouvoir à un membre licencié dans son club (ce membre ne peut représenter qu'un seul club et doit avoir 18 ans révolus au 21/06/2019).
L'Assemblée Générale aura lieu **vendredi 21/06/2018 à St-Hilaire-du-Rosier**.

REUNION PLENIERE

La Réunion Plénière de la CFE aura lieu **mercredi 12/06/2019 à 19h30** au siège du District. La présence de toutes les équipes (foot à 8 et foot à 11) est souhaitée.

NOTE A TOUS LES CLUBS - Rappels

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).
Respect des Horaires terrains Grenoble : 21h45 : extinction des lumières terrains. **22h00 :** extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation et sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.
Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement **l'arbitre désigné** et **Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).
Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter Mr **Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).
Licences : Contrôle des licences via l'application « Footclubs Compagnon », ou via listing imprimé avec photos des licenciés.
Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé, saisir impérativement **« match non joué »**. Vérifier l'exactitude des résultats

saisis et renvoyer les FM si erreurs ou matches en retard programmés joués.
Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.
Correspondants équipe : la liste des correspondants de toutes les équipes est disponible sur le site : *https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf*

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.
RJ08. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.
Lundi 03/06/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.
RJ09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.
Lundi 03/06/2019, 20h15. Jean Julien, Sassenage.
RJ17. GSE – CD Varces.
Lundi 03/06/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.
RJ17. CEA 1 ST – ASPTT 2 ST.
Mercredi 05/06/2019, 20h00. André Argouges, Grenoble.
RJ15. GSE – Air Liquide.
Match à jouer avant le 06/06/2019.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.
Dirigeants vous contacter pour programmer matches en retard et proposer une date à la CFE pour étude et validation.
Matches à jouer avant le 06/06/2019.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.
Dirigeants vous contacter pour programmer matches en retard et proposer une date à la CFE pour étude et validation.
Matches à jouer avant le 06/06/2019.
RJ17. Umicore – Touvet-Terrasse 2.
Lundi 03/06/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 28 MAI 2019

Présents : LOUIS J. ; CARRETERO C.
Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

Adresse mail de la commission : **futsal@isere.fff.fr**
Coordonnées du Responsable Championnat Séniors :
CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

COURRIER

Espoir Futsal 38 : Lu et noté.

INFOS

La réunion de fin de saison à laquelle tous les clubs futsal sont conviés afin de préparer au mieux la saison 2019/2020 se tiendra le Jeudi 13 Juin 2019 à 19h00 au siège du DIF.
(le **désignateur des arbitres sera présent)**

L'Assemblée Générale d'Eté du District aura lieu le vendredi 21 juin 2019
A ST HILAIRE DU ROSIER

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 28 MAI 2019

Présent(e)s : A. Brault/L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal /B.Buosi C. Maugiron/ A. Remli
Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

COLLECTE DE DENREES ALIMENTAIRES DE PREMIERE NECESSITE LORS DE FINALES DE COUPE

La commission rappelle que cette saison, dans le cadre du partenariat du district avec la banque alimentaire de l'Isère, il est organisé une collecte de denrées alimentaires de première nécessité (boîte de conserves en particulier) lors des finales de Coupe.
Aussi la commission encourage les clubs présents à ces finales à en informer leurs adhérents et supporters.

U13

Courrier du FC LIERS (match ISLE D'ABEAU/FC LIERS), de l'AS DOMARIN (match VAREZE/DOMARIN) : la commission regrette fortement que des matchs de cette catégorie semblent se dérouler dans une ambiance où le mot sportivité est complètement omis.
Suite à la décision des règlements le match ISLE D'ABEAU/LIERS D4 poule K est programmé le 08/06/2019

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 0687342288

U15 A 8

La finale coupe Isère : COMMELLE 2 / IZEAUX se jouera samedi 1° juin à 15h30 à REVENTIN

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 28 MAI 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, REPELLIN, GALLIN, HUGOT, VITTONE
Absents excusés : MM. PINEAU, ROBIN

CLUB EN INFRACTION AU STATUT DE L'EDUCATEUR

D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

Club concerné : **ASP BOURGOIN**
Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2
b. Obligations concernant l'éducateur :
Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).
Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.
Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat (1ère journée le 09/09/2018, expiration du délai : le 9 novembre 2018) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
22	26 mai	EDUCATEUR NON DIPLÔME	439 du 30 mai	moins 1 point et 50 €

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

REOUVERTURE DE DOSSIERS

N° 115 : VIRIEU CS1 / BATIE MONTGASCON 1 – SENIORS – D4 – POULE D – MATCH DU 19/05/2019.
La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VIRIEU pour la dire recevable : (joueurs mutés).
~~Après vérification de la feuille du match, il s'avère que 2 joueurs du club de BATIE-MONTGASCON possèdent une licence avec cachet mutation.~~
~~Considérant le P.V. n° 378 de la commission statut de l'arbitrage du 1er mars 2018 :~~
~~*« Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 3ème année d'infraction. Zéro (0) muté autorisé saison 2018/2019. »*~~
~~Considérant que sur la feuille du match figure au moins un joueur muté.~~
~~Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de LA BATIE MONTGASCON (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de VIRIEU (trois (3) points, (2) deux buts).~~
~~Score à la fin de la rencontre : 2 / 4~~
~~Le club de VIRIEU est crédité des frais de dossier.~~

Le club de LA BATIE MONTGASCON est débité des frais de dossier.
Considérant ce qui suit :
Considérant que sur la feuille du match ne figure aucun joueur muté.
La licence du joueur qui a induit la C.R. en erreur est celle d'un joueur issu d'un club déclaré en inactivité partielle à la date de la demande de licence au club de LA BATIE MONTGASCON.
Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DOSSIERS

N°119 – REVENTIN 2 / SAINT MAURICE EXIL AM 3 - SENIORS – D 4 – POULE E – MATCH DU 19/05/2019.
La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **SAINT MAURICE L'EXIL** pour la dire irrecevable : Joueurs brulés.
L'équipe supérieure du club de REVENTIN a joué le même jour contre MOS 3 RIVIERES 3.
Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°120 : ISLE D ABEAU 2 / LIERS 1 – U13 – D4 – POULE K – MATCH DU 18/05/2019.
Considérant ce qui suit :
Compte tenu des éléments en sa possession, la C.R. décide :
Match à rejouer à une date fixée par la commission sportive avec la présence d'un arbitre et d'un délégué officiels.
Dossier transmis à la commission sportive.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°121 – GRESIVAUDAN / ECHIROLLES 2 - U 19 – D2 – POULE A – MATCH DU 25/05/2019
Dossier ouvert pour match non joué.
Considérant ce qui suit :
- P.V n° 434 du 25 avril 2019 : L'équipe U19 du club de GRESIVAUDAN a été sanctionnée de 2 matchs de suspension ferme à compter du 29/04/2019.
- Art. 25-3 des R.G. du District Isère football – Terrains suspendus:

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission sportive, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune.
La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée. En cas de non-respect de ces dispositions, la commission sportive transmet le dossier à la commission des Règlements, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.
L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.
✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.
- Pour le match du 25/05/2019, le District Isère football n'a été informé du lieu du match que le jeudi soit 48 h 00 avant ;

Par ces motifs, la C.R. donne match perdu par forfait au club de GRESIVAUDAN pour en reporter le bénéfice au club d'ECHIROLLES.

ECHIROLLES (trois (3) points, trois (3) buts)
GRESIVAUDAN (moins un (-1) point, zéro (0) but)
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 122 : F.C.2.A. / GIERES – SENIORS – D2 – POULE A – MATCH DU 26/05/2019 et U.S.V.O. / F.C.2.A. 2 – SENIORS – D5 – POULE A – MATCH DU 26/05/2019.
Dossier ouvert pour tentative de fraude.
Considérant ce qui suit :

- L'art. 8 des R.G. du District de L'Isère de football.
- La feuille de match de la rencontre **F.C.2.A. / GIERES – SENIORS – D2 – POULE A**
- La feuille de match de la rencontre **U.S.V.O. / F.C.2.A. 2 – SENIORS – D5 – POULE A**
- Les deux rencontres se sont jouées, en même temps, le dimanche 26 mai 2019 à 15 h 00
- La rencontre F.C.2.A. / GIERES s'est jouée sur le stade Paul ELKAIM.
- La rencontre U.S.V.O. / F.C.2.A. 2 s'est jouée sur le stade Vaucanson.
- Sur chacune des feuilles de matchs, figurent les mêmes noms, prénoms et n° de licence de 3 joueurs.
- Le délégué adjoint du club de F.C.2.A. de la rencontre **F.C.2.A. / GIERES** est également arbitre assistant de la rencontre **U.S.V.O. / F.C.2.A. 2,** même nom, prénom et n° de licence.
- L'art. 207 des R.G. de la F.F.F. :

"est passible des sanctions prévues à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux, tout licencié et/ou club qui a :
- acquis un droit indu, par une dissimulation, une fausse déclaration ou une fraude,
- agi ou dissimulé en vue de contourner ou faire obstacle à l'application des lois et règlements,
- fraudé ou tenté de frauder,
- produit un faux ou dissimulé une information concernant l'obtention ou l'utilisation des licences".

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité (moins un (-1) point, zéro (0) but) à l'équipe F.C.2.A – SENIORS D2 - POULE A.
Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité (moins un (-1) point, zéro (0) but) à l'équipe F.C.2.A. 2– SENIORS D5 - POULE A.
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 MAI 2019
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :
En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 07/05/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Mai 2019.

520296 ABBAYE US (sous réserve d'encaissement)
526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)
527889 QUATRE MONTAGNES FC (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)
536496 ECHIROLLES SURIEUX (sous réserve d'encaissement)
544455 COTE ST ANDRE FC (sous réserve d'encaissement)

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
BLANC Aline